DIRECTION
RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT
GUADELOUPE

Comité de bassin
de la Guadeloupe

Chapitre 7
ANALYSE ECONOMIQUE DES USAGES DE L'EAU

ETAT DES LIEUX DIRECTIVE CADRE

DISTRICT GUADELOUPE

SCE
AMENAGEMENT & ENVIRONNEMENT

CREOCEAN

Sommaire

1 ANALYSE ECONOMIQUE DE L'USAGE DOMESTIQUE 1

1.1 ORGANISATION DES SERVICES LIES A LA GESTION DE L'EAU 1
1.2 TARIFICATION DE L'EAU DOMESTIQUE 3
1.3 RECETTES GENEREES PAR L'EAU POTABLE/ASSAINISSEMENT 5
1.4 FINANCEMENTS PUBLICS EXTERNES 7
1.5 FINANCEMENTS PUBLICS INTERNES 7
1.6 CIRCUIT DE FINANCEMENT LIE A L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT 8

2 ANALYSE ECONOMIQUE DE L'USAGE IRRIGATION 9

2.1 ORGANISATION DES SERVICES LIES AUX PERIMETRES IRRIGUES ET TARIFICATION DE L'EAU 9
2.1.1 Organisation des services 9
2.1.2 Tarification de l'eau destinée à l'usage irrigation 10
2.2 BILAN DES PERIMETRES IRRIGUES ET DES VOLUMES CONSOMMES PAR SECTEUR 11
2.3 LES FINANCEMENTS PUBLICS EXTERNES 12
2.4 LES CIRCUITS DE FINANCEMENT POUR L'IRRIGATION 14

3 CONCLUSION 15

1 Analyse économique de l'usage domestique

Ce chapitre permet d'analyser les circuits de financements de l'utilisation de l'eau pour chaque activité considérée comme susceptible d'avoir un impact sur la ressource en eau (cf. chapitre 6). Cependant, bien qu'il existe des prélèvements et des rejets industriels, il n'existe pas de système de redevance en Guadeloupe. Ainsi, les usages industriels ne sont pas pris en compte dans le principe de récupération des coûts.

1.1 Organisation des services liés à la gestion de l'eau

Le tableau présenté page ci-après est extrait du SDAGE Guadeloupe (Phase 1 – Diagnostic). Il présente pour chaque commune le mode de gestion du service d'alimentation en eau potable d'une part, de l'assainissement d'autre part.

Les maîtres d'ouvrage (communes, syndicats intercommunaux) confient dans la majorité des cas l'exploitation des infrastructures, la production, la distribution et la gestion de l'assainissement à un délégataire privé par contrat d'affermage.

Le principe retenu dans le cadre de l'élaboration du circuit de financement de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement est de considérer :

- les recettes générées par le prix de l'eau. Elles sont réparties entre :
  - le maître d'ouvrage en charge des investissements liés à ces services ;
  - la collectivité en régie ou le délégataire privé sous contrat d'affermage, chargés des dépenses de fonctionnement et de maintenance des infrastructures existantes.
- Les recettes issues des financements publics externes. Sont extraits du Document Unique de Programmation (DOCUP) et concernent uniquement des dépenses d'investissement. Les différents investissements sont financés par la puissance publique à hauteur d'un montant n'excédant pas au maximum 70 % pour l'alimentation en eau potable et 80 % pour l'assainissement du montant total ; le maître d'ouvrage étant chargé de financer la part restante.

Mode de gestion du service d'alimentation en eau potable et d'assainissement

Commune	Alimentation en eau potable				Assainissement			
	Adduction		Distribution		Collecte		Traitement	
	M.O	Exploitant	M.O	Exploitant	M.O	Exploitant	M.O	Exploitant
Abymes	SIAEAG	CGE	SIEPA	SIEPA-CGE	SIEPA	SIEPA-CGE	SIEPA	SIEPA-CGE
Abymes	SIGF	CGE	SIGF	CGE	/	/	/	/
Anse-Bertrand	SIVOM NGT	CGE	SIVOM NGT	CGE	SIVOM NGT	CGE	SIVOM NGT	CGE
Baie-Mahault	SIAEAG	CGE	Commune	CGE	Commune	SOGEDO	Commune	SOGEDO
Baillif	CCSBT	CCSBT	CCSBT	CCSBT	CCSBT	CCSBT	CCSBT	CCSBT
Basse-Terre	CCSBT	CCSBT	CCSBT	CCSBT	CCSBT	CCSBT	CCSBT	CCSBT
Bouillante	SISCV	CGSP	SISCV	CGSP	SISCV	CGSP	SISCV	CGSP
Capesterre B.E	SIAEAG	CGE	Commune	CGE	Commune	SOGEDO	Commune	SOGEDO
Capesterre de MG	CC MG	CGE	CC MG	CGE	CC MG	/	CC MG	/
Gourbeyre	CCSBT	CGSP	CCSBT	CGSP	CCSBT	CGSP	CCSBT	CCSBT
La Désirade	SIAEAG	CGE	Commune	CGE	/	/	/	/
Deshaies	Commune	CGE	Commune	CGE	/	/	/	/
Grand Bourg	CC MG	CGE	CC MG	CGE	CC MG	CGE	CC MG	CGE
Le Gosier	SIAEAG	CGE	Commune	CGE	Commune	SOGEDO	Commune	SOGEDO
Goyave	SIAEAG	CGE	Commune	CGE	Commune	SOGEDO	Commune	SOGEDO
Le Lamentin	Commune	CGE	Commune	CGE	Commune	CGE	Commune	CGE
Morne à l'Eau	SIGF	CGE	SIGF	CGE	Commune	CGE	Commune	CGE
Le Moule	SIAEAG	CGE	Commune	CGE	Commune	SOGEDO	Commune	SOGEDO
Le Moule	SIGF	CGE	SIGF	CGE	/	/	/	/
Petit Bourg	SIAEAG	CGE	Commune	CGE	Commune	SOGEDO	Commune	SOGEDO
Petit Canal	SIVOM NGT	CGE	SIVOM NGT	CGE	SIVOM NGT	CGE	SIVOM NGT	CGE
Pointe à Pitre	SIAEAG	CGE	SIEPAPA	SIEPAPA-CGE	SIEPAPA	SIEPAPA-CGE	SIEPAPA	SIEPAPA-CGE
Pointe Noire	SISCV	CGSP	SISCV	CGSP	SISCV	CGSP	SISCV	CGSP
Port Louis	SIVOM NGT	CGE	SIVOM NGT	CGE	SIVOM NGT	CGE	SIVOM NGT	CGE
St Barthélémy	UCDEM	UCDEM	Commune	CGE	/	/	/	/
St Claude	CCSBT	CCSBT	CCSBT	CCSBT	CCSBT	CCSBT	CCSBT	CCSBT
St François	SIAEAG	CGE	Commune	CGE	Commune	SOGEDO	Commune	SOGEDO
St Louis	CC MG	CGE	CC MG	CGE	CC MG	CGE	CC MG	CGE
St Martin	UCDEM	UCDEM	Commune	CGE	Commune	CGE	Commune	CGE
Ste Anne	SIAEAG	CGE	Commune	CGE	Commune	SOGEDO	Commune	SOGEDO
Ste Rose	Commune	Régie	Commune	Régie	Commune	Régie	Commune	Régie
Terre de Bas	SIAEAG	CGE	Commune	CGE	/	/	/	/
Terre de Haut	SIAEAG	CGE	Commune	CGE	Commune	SOGEDO	Commune	SOGEDO
Trois Rivières	Commune	Régie	Commune	Régie	Commune	Régie	Commune	/
Vieux Fort	Commune	CGSP	Commune	CGSP	/	/	/	/
Vieux Habitants	SISCV	CGSP	SISCV	CGSP	SISCV	CGSP	SISCV	CGSP

1.2 Tarification de l'eau domestique

Les éléments présentés ci-dessous sont basés sur la tarification et les volumes facturés pour l'année 2003. La décomposition d'une facture d'eau est la suivante :

- le prix du service lié à la distribution d'eau potable,
- le prix du service lié à l'assainissement,
- les taxes et redevances qui se présentent comme suit :
  - Redevance du FNDAE (aide au développement des réseaux ruraux)
  - Octroi de mer Régional[1] correspondant à 1,5% du total Hors Taxes
  - TVA à 2,10% hors octroi de mer

Les deux derniers prélèvements présentés ci-dessus ne sont cependant pas appliqués à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy.

A l'échelle de la Guadeloupe, le prix moyen de l'eau TTC, basée sur une consommation annuelle de 120m³, se présente comme suit :

- Service lié à la distribution d'eau potable : 2,18 €/m³
- Service lié à l'assainissement 1,19 €/m³
- **Prix moyen total** **3,37 €/m³**

Les graphiques présentés ci après présentent pour chaque service, le prix moyen du service à l'échelle de la Guadeloupe et le prix fixé par commune.

Graphique n°1 :

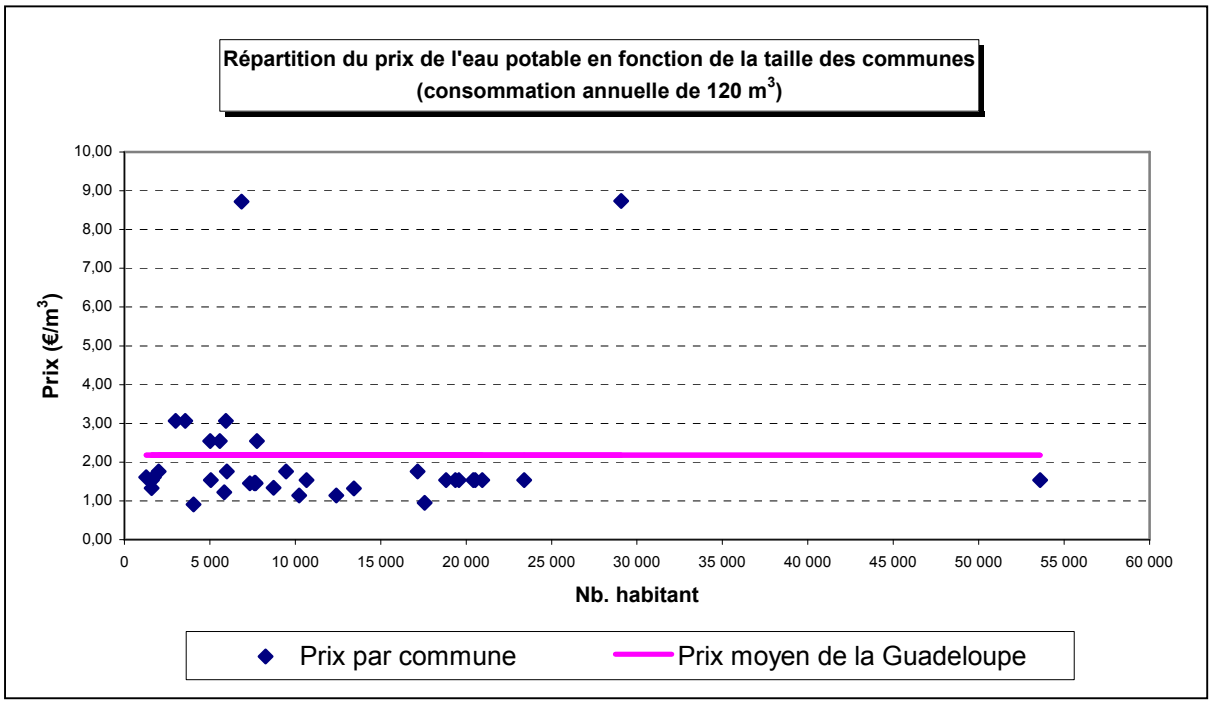

[1] L'octroi de mer est un impôt indirect communal qui s'applique sur les importations de marchandises et la production locale ; la ressource est de nature communale et la compétence est régionale. Une part de cet impôt est versé à la région sur décision du conseil.

Graphique n°2

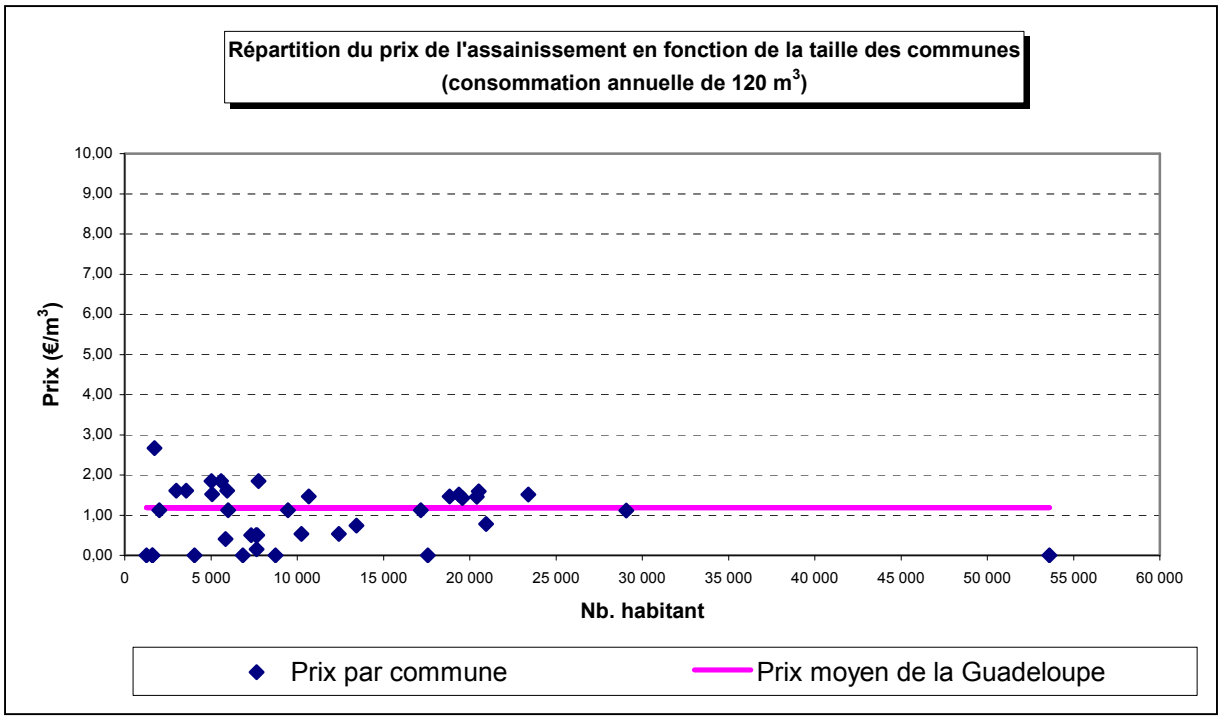

Le graphique n°1 indique que la grande majorité des communes ont un prix lié à l'alimentation en eau potable inférieur au prix moyen. Saint-Martin et Saint-Barthélemy représentent les deux communes dont le prix de l'eau avoisine 9€, du fait de la nécessité de recours à la technique de dessalement d'eau de mer pour l'alimentation en eau potable, laquelle s'avère onéreuse.

En revanche, concernant le service assainissement, les différentes communes de Guadeloupe présentent globalement un prix proche de la moyenne. Les communes ne disposant pas de système d'assainissement collectif sont les suivantes : Terre de Bas, la Désirade, Deshaies, Vieux Fort et Saint-Barthélemy.

1.3 Recettes générées par l'eau potable/assainissement

Les données présentées dans ce chapitre sont basées sur la consommation d'eau potable de 1998, en l'absence de données plus récentes.

Les recettes générées par l'eau potable et l'assainissement (tableau page ci-après) sont obtenues sur la base de la tarification de l'eau (service eau potable et service assainissement) et des volumes facturés par commune pour l'année 1998.

Les recettes générées à l'échelle de la Guadeloupe en 2003 s'élèvent à environ 78 M€, lesquelles sont réparties entre le maître d'ouvrage et l'exploitant pour les dépenses liées respectivement à l'investissement et aux coûts de maintenance et d'exploitation des réseaux et infrastructures.

Recettes générées par les services d'alimentation en eau potable et d'assainissement

		Maître d'ouvrage					Exploitant				
Communes	Volume facturé 1998 (m³)	Eau potable (prix/120 m³)	assainissement (prix/120 m³)	total			eau potable (prix/120 m³)	assainissement (prix/120 m³)	total		
				€/120 m³	€/m³	**Recettes**			**€/120 m³**	**€/m³**	**Recettes**
Terre de Haut	127 492	48,78	170,13	218,91	1,82	**232 577**	136,01	144,01	280,02	2,33	**297 503**
Abymes	3 638 129	39,64	n.c	39,64	0,33	**1 201 795**	136,01	144,01	280,02	2,33	**8 489 574**
Baie-mahault	2 619 286	39,64	33,32	72,96	0,61	**1 592 526**	136,01	144,01	280,02	2,33	**6 112 104**
Capesterre Belle Eau	1 200 472	39,64	23,78	63,42	0,53	**634 449**	136,01	144,01	280,02	2,33	**2 801 301**
La Désirade	74 620	39,64	n.c	39,64	0,33	**24 649**	136,01	144,01	280,02	2,33	**174 126**
Le Gosier	2 047 810	39,64	33,84	73,48	0,61	**1 253 942**	136,01	144,01	280,02	2,33	**4 778 565**
Goyave	267 707	39,64	34,76	74,40	0,62	**165 978**	136,01	144,01	280,02	2,33	**624 694**
Le Moule	872 741	39,64	28,35	67,99	0,57	**494 481**	136,01	144,01	280,02	2,33	**2 036 541**
Petit Bourg	1 281 034	39,64	42,85	82,49	0,69	**880 604**	136,01	144,01	280,02	2,33	**2 989 293**
Pointe à Pitre	2 515 424	39,64	0	39,64	0,33	**830 928**	136,01	91,96	227,97	1,90	**4 778 677**
Saint François	1 249 749	39,64	28,35	67,99	0,57	**708 087**	136,01	144,01	280,02	2,33	**2 916 289**
Sainte Anne	1 308 041	39,64	27,6	67,24	0,56	**732 939**	136,01	144,01	280,02	2,33	**3 052 314**
Lamentin	909 556	36,58	10,28	46,86	0,39	**355 182**	113,70	81,94	195,64	1,63	**1 482 879**
Anse Bertrand	226 573	76,15	27,98	104,13	0,87	**196 609**	215,95	189,99	405,94	3,38	**766 459**
Petit Canal	306 605	76,15	27,98	104,13	0,87	**266 056**	215,95	189,99	405,94	3,38	**1 037 194**
Port Louis	194 245	76,15	27,98	104,13	0,87	**168 556**	215,95	189,99	405,94	3,38	**657 098**
Capesterre de MG	119 139	107,09	0,00	107,09	0,89	**106 322**	245,75	189,70	435,45	3,63	**432 326**
Grand-Bourg	221 586	107,09	0,00	107,09	0,89	**197 747**	245,75	189,70	435,45	3,63	**804 080**
Saint-Louis	83 540	107,09	0,00	107,09	0,89	**74 552**	245,75	189,70	435,45	3,63	**303 146**
Le Gosier											
Morne à l'eau	2 837 756	78,60	49,39	127,99	1,07	**3 026 703**	122,87	82,74	205,61	1,71	**4 862 258**
Abymes (pour partie)											
Le moule (pour partie)											
Deshaies	310 110	12,61	n.c	12,61	0,11	**32 587**	90,11	n.c	90,11	0,75	**232 867**
Bouillante											
Pointe Noire	1 455 456	51,60	0	51,60	0,43	**625 846**	113,93	58,75	172,68	1,44	**2 094 401**
Vieux Habitants											
Vieux Fort	187 601	12,07	0	12,07	0,10	**18 870**	139,23	0	139,23	1,16	**217 664**
Gourbeyre	674 249	34,00	18,29	52,29	0,44	**293 804**	134,22	0	134,22	1,12	**754 148**
Saint Martin	892 410	773,93	13,48	64,36	0,54	**478 629**	272,63	120,64	393,27	3,28	**2 924 651**
Saint Barthélémy	212 643	1044,27	0	1044,27	8,70	**1 850 473**	n.c	0	0,00	0,00	**0**
*Basse Terre**	1 463 220	0,57			0,57	**834 035**				0,57	**834 035**
*Saint Claude**	850 270	0,57			0,57	**484 654**				0,57	**484 654**
*Baillif**	526 725	0,61	n.c		0,61	**321 302**		n.c		0,61	**321 302**
*Sainte Rose**	1 640 526	0,48	n.c		0,48	**779 250**		n.c		0,48	**779 250**
*Trois Rivières**	745 521	0,67	n.c		0,67	**499 499**		n.c		0,67	**499 499**
GUADELOUPE	**31 060 236**					**19 363 634**					**58 538 891**

**données sdage 1999 - le prix indiqué correspond au tarif 1998*

1.4 Financements publics externes

Les financements publics externes se caractérisent par l'axe de développement G2 "Une meilleure gestion de l'eau" inscrit au Document Unique de Programmation. Ce plan de financement est étalé sur une période de 7 ans (2000-2006) pour un montant global d'environ 81 M€ répartis entre une participation communautaire (via le FEDER), une participation publique nationale (Etat, région, Autres publics) et des fonds privés comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Axe G 2 en €	Coût total	Dépenses publiques						Fonds privés
		Participation communautaire	Participation publique nationale					
Tranche		FEDER	Total	Etat	Région	Département	Autres publics	
2003	12 074 595	4 809 366	7 065 229	3 175 229	1 600 000		2 290 000	200 000
Total 2000-2006	**81 102 878**	**32 014 294**	**47 564 094**	**21 647 761**	**10 671 431**	**0**	**15 244 902**	**1 524 490**

Source : Document unique de programmation de la Guadeloupe pour 2000-2006

Ces fonds publics ne sont prévus que dans le cadre de dépenses d'investissement répondant aux objectifs évoqués dans le DOCUP, à savoir :
"Les réflexions préalables à l'élaboration du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et la désignation, en cours, des zones sensibles ont mis en évidence l'importance des besoins sur deux thèmes principaux. L'assainissement et la dépollution des eaux dans le but de restaurer la qualité des eaux douces, saumâtres et marines est l'un de ces deux thèmes prioritaires.
Les objectifs principaux sont, d'une part, de couvrir le retard en matière d'assainissement domestique, d'autre part, de mettre en place des systèmes de dépollution des effluents industriels et enfin de protéger la ressource en eau pour offrir aux particuliers et aux entreprises une eau de qualité, et de fiabiliser la distribution d'eau en réduisant les pertes."

1.5 Financements publics internes

La règle comptable M49 induisant une séparation des comptes communaux lié au service de l'eau potable et de l'assainissement n'est pas appliquée en Guadeloupe. Dans ce contexte, il s'avère que en terme de recettes, le contribuable paie aussi le service d'eau potable et d'assainissement par le biais des impôts locaux. La distinction entre les recettes générées par le prix de l'eau et la part du contribuable n'est pas explicite et le montant des recettes issu des impôts locaux débloqué pour financer le service d'eau potable et d'assainissement n'est pas connu.

1.6 Circuit de financement lié à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement

Sur la base des estimations présentées précédemment, le circuit de financement pour l'année 2003 se présente comme suit :

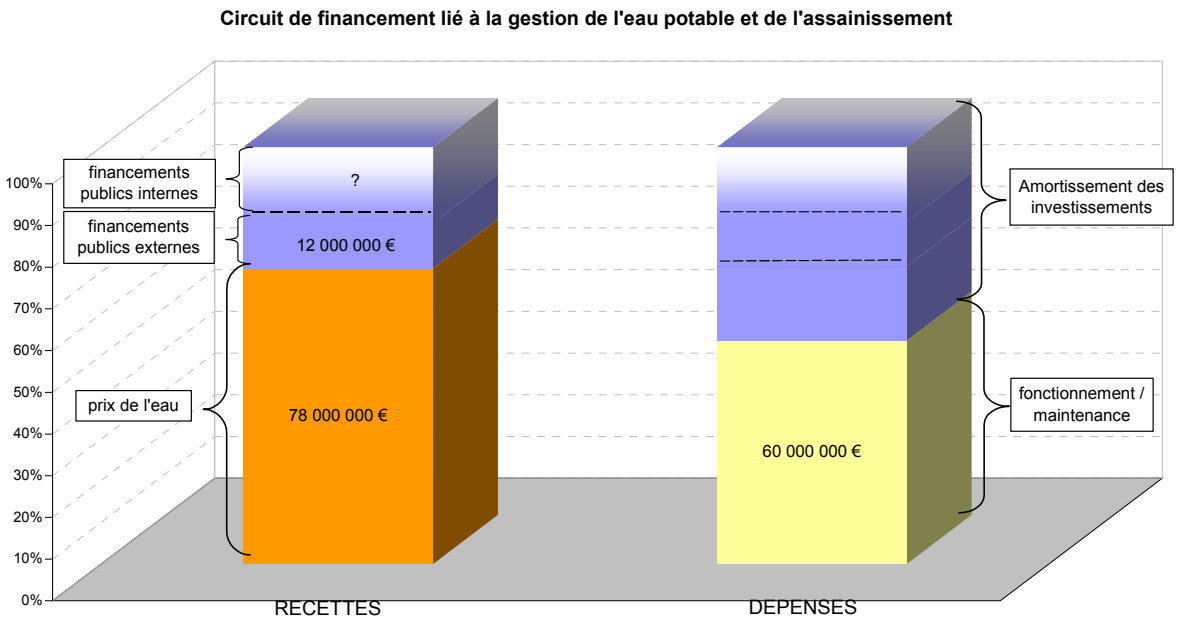

Ce graphique met donc en évidence que les recettes générées par le prix de l'eau est susceptible de couvrir une part importante des dépenses liées aux services d'alimentation en eau potable et d'assainissement. Cette ressource générée par l'utilisation de l'eau est principalement absorbée pour les dépenses liées à l'exploitation (à hauteur de 77% de recettes liées au prix de l'eau).

Les financements publics externes en 2003 participent à hauteur de 12 M€ aux recettes destinées uniquement à l'amortissement des investissement. Quant à la participation du contribuable aux dépenses liés aux services d'alimentation en eau potable et d'assainissement, **cette part est inconnue**, ce qui ne permet pas d'estimer la volume financier que représente l'amortissement des investissements.

2 Analyse économique de l'usage irrigation

Ce chapitre est basé sur les périmètres déclarés irrigués lors du recensement général agricole de 2001 intégrés dans un périmètre collectif. En effet, les parcelles dont l'irrigation est gérée individuellement ne sont pas connues.

2.1 Organisation des services liés aux périmètres irrigués et tarification de l'eau

2.1.1 Organisation des services

L'organisation des services se présente comme suit :

- Le conseil Général est maître d'ouvrage pour une grande majorité des périmètres irrigués, à savoir :
    - Les périmètres de la Grande-Terre alimentés par des conduites d'eaux brutes ; la gestion est déléguée à la CGE
    - Les périmètres de Nord Basse-Terre, dont la gestion est également déléguée à la CGE,
    - Le périmètre de la Côte au Vent, dont la gestion est assurée par la SCITE.

- La maîtrise d'ouvrage des périmètres restants est assurée par des structures publiques et/ou associatives, à savoir :
    - L'association Syndicale Autorisée (ASA) de Bananier Saint Sauveur assure la maîtrise d'ouvrage du périmètre de Bananier Saint Sauveur (commune de Capesterre Belle Eau – Côte au Vent) ; l'exploitation est déléguée à la CGSP ;
    - L'ASA de la rivière Saint Louis gère en totalité un périmètre irrigué sur la commune de Baillif (Côte sous le vent)
    - Le Syndicat Intercommunal de la Côte sous le Vent est maître d'ouvrage d'un périmètre irrigué sur la commune de Vieux-habitants dont l'exploitation est déléguée à la CGSP.

2.1.2 Tarification de l'eau destinée à l'usage irrigation

Il existe en Guadeloupe deux types de tarification de l'eau :

- Lorsque la maîtrise d'ouvrage est assurée par le conseil général, il n'y a pas de volume forfaitaire inclus dans l'abonnement,
- Dans les autres périmètres en revanche, l'abonnement intègre un volume forfaitaire à l'hectare.

Ainsi en 2003, le prix de l'eau destinée à l'irrigation varie entre 0,07 €/m^3 et 0,12€/ m^3 TTC sur la base d'une consommation moyenne annuelle de 2050 m^3/ha/an[2].

[2] La consommation moyenne annuelle de l'année 2001 est obtenue à partir de la totalité des volumes vendus (11 282 655 m³) moyennés par la surface totale déclarée irriguée (5 494 ha).

2.2 Bilan des périmètres irrigués et des volumes consommés par secteur

❑ Périmètres irrigués

Zones / Cultures	Surfaces déclarées irriguées (en ha)						
	Zone 1 Nord G-T	Zone 2 Sud G-T	Zone 3 Centre G-T	Zone 3 bis Nord B-T	Zone 4 Côte au Vent	Zone 5 Côte sous le vent	TOTAL
Canne	231	859	57	26	40	56	1269
Banane	278	16	58	128	770	215	1465
Prairie	115	780	30	55	4	44	1028
Melon	177	126	-	-	43	-	346
Fruits légumes et autres	78	700	112	32	25	180	1127
Vivres	51	100	41	8	4	55	259
TOTAL	930	2581	298	249	886	550	5494

Source: Recensement Général Agricole 2000 - DAF Guadeloupe

❑ Volumes vendus

Volumes vendus pour l'usage irrigation en 2001 (m^3)

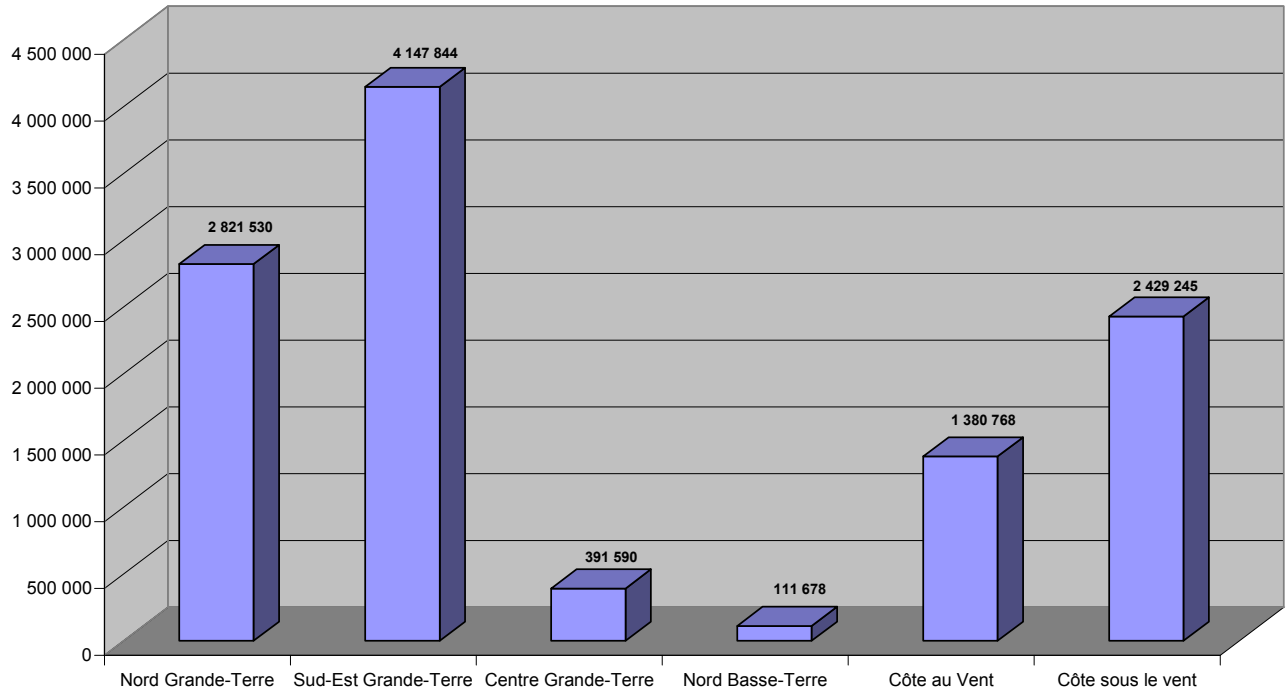

Source : DAF Guadeloupe

2.3 Les financements publics externes

Dans le cadre du document Unique de Programmation de Guadeloupe pour 2000-2006, la gestion de l'eau liée l'activité agricole est concernée par deux axes de développement, à savoir :

- **Axe C4 : Ressource en eau**

▪ *Objectif : Sécuriser les approvisionnements en eau brute et développer les emplois agricoles par la diversification et la pérennisation des productions.*

⇒ maîtriser la ressource en eau pour permettre de sécuriser les approvisionnements de l'ensemble de la Grande-Terre ; conforter et développer les périmètres irrigués de la Basse-Terre,
⇒ diversifier et pérenniser les productions agricoles au travers de la maîtrise de l'irrigation,
⇒ soutenir les revenus agricoles et développer l'emploi en agriculture

Le plan de financement pour les années 2000-2006 concernant ces objectifs est le suivant :

Axe C 4 en €	Coût total	Dépenses publiques					
		Participation communautaire	Participation publique nationale				
Tranche		FEDER	Total	Etat	Région	Département	Autres publics
2003	8 053 065	4 089 391	3 963 674	2 134 286		1 829 388	
Total 2000-2006	**27 440 823**	**12 195 921**	**15 244 902**	**7 927 349**	**0**	**7 317 553**	**0**

Source : Document unique de programmation de la Guadeloupe pour 2000-2006

- **Axe C5 : Développer l'irrigation**

▪ *Sécuriser les approvisionnements en eau brute et développer les emplois agricoles par la diversification et la pérennisation des productions.*

⇒ maîtriser la ressource en eau pour permettre de sécuriser les approvisionnements de l'ensemble de la Grande-Terre ; conforter et développer les périmètres irrigués de la Basse-Terre,
⇒ diversifier et pérenniser les productions agricoles au travers de la maîtrise de l'irrigation,
⇒ soutenir les revenus agricoles et développer l'emploi en agriculture.

Le plan de financement pour les années 2000-2006 concernant ces objectifs est le suivant :

Axe C 5 en €	Coût total	Dépenses publiques						Fonds privés
		Participation communautaire	Participation publique nationale					
Tranche		FEOGA	Total	Etat	Région	Département	Autres publics	
2003	9 156 472	4 720 000	3 826 472	1 550 000	464 082	1 622 390	190 000	610 000
Total 2000-2006	**59 455 117**	**30 489 804**	**25 154 087**	**10 671 431**	**2 744 082**	**10 976 329**	**762 245**	**3 811 226**

Source : Document unique de programmation de la Guadeloupe pour 2000-2006

Ces divers financements publics, représentant un montant pour l'année 2003 de 17 M€, sont destinés aux études et travaux d'investissement nécessaires à la concrétisation des objectifs fixés selon ces deux axes de développements. A noter que la participation de ces financements n'excède pas au maximum 75% du montant de ces investissements.

Cependant, une partie de ces financements est utilisée pour "soutenir les revenus agricoles et développer l'emploi en agriculture", ce qui ne correspond pas directement à des financements d'infrastructures liées à l'irrigation. La répartition entre ces différents objectifs n'est pas connue ; par conséquent la part de financements publics externe affichée par la suite correspond à un montant maximum.

2.4 Les circuits de financement pour l'irrigation

Le principe retenu pour établir le circuit de financement lié à l'irrigation est le même que pour l'usage domestique, à savoir :

- Recettes :

- volumes facturés en 2001,
- montant des financements publics

- Dépenses :

- l'exploitation et la maintenance des équipements gérés par le délégataire
- la part des investissements financé par le maître d'ouvrage,
- les dépenses d'investissement issues des financements publics externes, selon les objectifs fixés dans le DOCUP.

Circuit de financement lié à l'usage irrigation

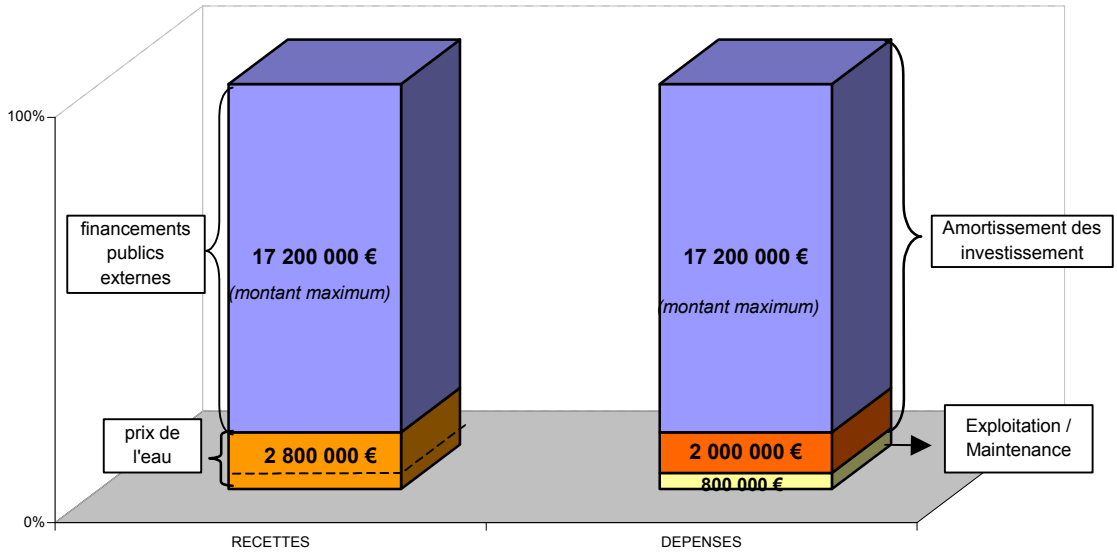

Le graphique présenté précédemment indique le circuit de financement lié à l'irrigation et explicite clairement le poids des financements publics externes par rapport au montant des volumes facturés aux irrigants. Les recettes générées par le prix de l'eau contribuent à hauteur de 14% au montant total des recettes.

Les dépenses d'exploitation, financées par le prix de l'eau, s'avèrent peu élevées puisqu'elles représentent environ 4% du montant total des dépenses. Quant à la part des dépenses d'investissement liée au maître d'ouvrage, celle-ci représente environ 11% du montant total des dépenses d'investissement.

3 Conclusion

Les coûts liés à la gestion de l'eau concernant les utilisations de l'eau domestique et agricole présentent globalement les même sources de financements. Cependant, les interprétations sont différentes dans le sens où :

- le prix de l'eau destiné à l'irrigation intègre le coût d'amortissement des équipements, en effet le coût d'exploitation des infrastructures existantes correspond à 4% des recettes générées par le prix de l'eau ce qui libère 96% de ces recettes pour l'amortissement des investissements. Quant au service d'alimentation en eau potable et assainissement, le coût d'amortissement des équipements existant n'est pas intégré dans le prix de l'eau ; le coût de maintenance et d'exploitation correspond à 80% des recettes générées par le prix de l'eau ce qui laisse une marge relativement faible pour l'amortissement des investissements.

- le contribuable guadeloupéen participe, par le biais des impôts locaux, au financement du service eau potable et assainissement, notamment pour financer le coût de l'amortissement des investissements ;

Le manque d'informations ne permet pas actuellement d'apprécier réellement l'adéquation entre le prix de l'eau et le coût du service, en effet :

- pour le service d'alimentation en eau potable et assainissement, la part des financements publics internes intégrée au circuit de financement global n'est pas connue ;
- pour le service irrigation, la part des financement publics externes affectés réellement au financement des équipements n'est pas connue.

De plus, l'évaluation des coûts environnementaux liée aux différents usages n'est pas prise en compte du fait de l'impossibilité à l'heure actuelle de les chiffrer. Ces derniers correspondent au coût induit par l'impact d'une activité sur la ressource et indirectement sur une autre activité.

Dans le cadre de ce chapitre et en l'absence de données sur l'activité industrielle, les usages industriels stricts ne participent pas à la récupération des coûts.

L'évaluation des circuits de financements des principales activités impactant sur la ressource en eau de la Guadeloupe représente une base de réflexion qui permettra à terme d'aboutir au principe de récupération des coûts, constituant la prochaine étape de la mise en place de la directive cadre sur l'eau.